

CIRCULAIRE N° 16 / 2020 – 20 avril 2020

OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES - LES QUESTIONS DE L'ANATEEP

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Pour les transports scolaires reportons-nous aux pages 46 et 47 de notre VADE-MECUM du DDEN. Notre fonction de contrôle, de vigilance, de proposition intègre divers domaines dont les transports scolaires. A cet effet l'article D241-34 du Code de l'Éducation stipule : « *Dans les écoles publiques, la visite des délégués départementaux de l'éducation nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire.* »

La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles.

Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination.

Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Le délégué départemental de l'éducation nationale ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. »

Nous travaillons en partenariat, depuis son origine, en tant que membre fondateur, avec l'ANATEEP : (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) .

L'ANATEEP s'occupe de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes. Cette association est reconnue comme association complémentaire de l'enseignement public. Elle se décline en associations départementales (ADATEEP) et régionales de plus en plus (ARTEJ : Association Régionale pour les Transports Educatifs des Jeunes), puisque l'organisation des transports scolaires est dévolue à présent aux Régions. Outre des personnes « physiques », l'association est composée de « personnes morales » : établissements scolaires, associations, syndicats. A ce titre notre Fédération est en tant que membre fondateur de l'ANATEEP participe à son Conseil d'administration, Martine GAUDIN Conseillère fédérale nous représente à ce titre.

Dans le cadre du projet de sortie partielle du confinement, l'ANATEEP pose dans un communiqué joint du 15 avril des questions auxquelles nous pouvons souscrire : « **Et le transport des élèves, on en parle quand ?** »

Prenez soin de vous et de vos proches. Nous attendons de vos nouvelles

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy Khaldi

